

## 18 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2011

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2011, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à deux reprises : le 9 juin et le 29 septembre.

**A)** Le 9 juin, la Commission a examiné les deux rapports suivants :

- le rapport d'activités 2010 du Service de l'Eau
- le rapport d'activités 2010 du Service de l'Assainissement.

La commission a émis un avis favorable sur ces dossiers.

**B)** Le 29 septembre, la Commission a examiné :

- le rapport d'activité de la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre musical Ledoux.
- les rapports d'activités 2010 des services délégués suivants :

- . Accueil de loisirs des Francas
- . Camping de Chalezeule
- . Casino de Besançon
- . Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
- . Citadelle
- . Crématorium
- . Distribution publique du gaz
- . Chauffage urbain de Planoise
- . Réseau câblé.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des travaux 2011 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.*